

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du - 6 MARS 2014

**portant nomination des membres du jury du concours externe et interne de technicien(ne)
d'art du ministère de la culture et de la communication organisé au titre de l'année 2014**

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 5 mai 1992 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2014 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de technicien(ne)s d'art du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1er

Monsieur Jean FOUACE, conservateur en chef du patrimoine, adjoint au directeur des collections, département des collections, service à compétence nationale du Mobilier national, est nommé en qualité de président du jury du concours interne de technicien(ne) d'art, métiers du textile, spécialité artiste en dentelle, du ministère de la culture et de la communication organisé au titre de l'année 2014.

Sont nommés membres du jury :

- Madame Annie FOUILLIT, technicienne d'art de classe exceptionnelle, responsable d'atelier, atelier conservatoire de dentelle Le Puy en Velay, service à compétence nationale du Mobilier national ;
- Madame Bénédicte LECLERCQ, technicienne d'art de classe exceptionnelle, cheffe d'atelier, atelier conservatoire de dentelle Alençon, service à compétence nationale du Mobilier national ;

Article 2

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 6 MARS 2014

La ministre de la culture et de la communication,
Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du service des ressources humaines,



C. CHERIE